



Ville de Dreux



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 24 MARS 2023

Délibération N°05/2023

**Compte administratif 2022
Budget Annexe Forfait Soins Courants**

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET, Carine GENTIL, Yucel KISA, Caroline VABRE donne pouvoir à Silvia COUSIN, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE, Jacqueline RUAULT, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Les résultats globaux du compte administratif de l'exercice 2022 du service Forfait Soins Courants s'établissent ainsi qu'il suit :

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

BUDGET ANNEXE FORFAIT SOINS COURANTS 13506

SECTIONS	RESULTAT à la CLOTURE de l'exercice précédent	AFFECTATION du RESULTAT de l'exercice	OPERATIONS de l'exercice		RESULTAT de l'exercice	RESULTAT CUMULE de l'exercice
			Mandats émis	Titres émis		
INVESTISSEMENT						
	4 507,57	-	0,00	0,00	0,00	4 507,57
FONCTIONNEMENT						
	18 735,28	-	113 213,10	119 588,27	6 375,17	6 375,17

Considérant que ce compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022 tenu par Monsieur le Receveur Municipal,

Je vous demande de bien vouloir approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Forfait Soins Courants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Approuve le compte administratif 2022 du Budget Annexe Forfait Soins Courants.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale

Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 06 AVR. 2023
et affichage le 06 AVR. 2023